

Mgr LaRocque avait terminé son long et difficile travail, quand arriva son décès, le 18 novembre 1887.

Décret Laudatif et Approbation Finale.

Grâce au zèle actif et remarquablement dévoué de Mgr L.-Z. Moreau, les Constitutions, louées par les évêques de la Puissance du Canada et par plusieurs prélats des Etats-Unis, obtinrent un décret *laudatif* du Saint-Siège, le 24 novembre 1889.

• Le 3 novembre 1896, Mgr Decelles, coadjuteur de Mgr de Saint-Hyacinthe, venait ouvrir, au nom de l'Ordinaire, la visite canonique au monastère.

Au cours de sa première instruction, Monseigneur dit à la communauté :

“ Pendant cette visite, . . . je vous demanderai si vous l'aimez beaucoup cette Règle de votre Institut, à laquelle vous devez être d'autant plus attachée *qu'elle porte maintenant le sceau de Saint Pierre.*”

A ces paroles, quelques yeux risquèrent un regard vers Monseigneur.

“Oui, continua-t-il, ce matin, *nous arrivait*, à l'évêché, *le décret approbatif.*”

Un frémissement parcourut les rangs. L'on sentait, au bruit des chaises et des rosaires, que les sœurs faisaient effort pour demeurer assises. Un “*Ah !*” de joyeuse surprise fut retenu en même temps qu'exhalé. Tous les yeux se tournèrent vers notre vénérée Mère